



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2024

### **Planification écologique et Plan de souveraineté pour la filière fruits et légumes : lancement des guichets d'aide à l'investissement dans les « agroéquipements pour les fruits et légumes » et dans les « agroéquipements pour les vergers »**

Dans le cadre de la Planification écologique et du Plan de souveraineté pour la filière fruits et légumes, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et FranceAgriMer lancent deux guichets d'aide à l'investissement dans les agroéquipements, l'un pour les fruits et légumes ce lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024, l'autre pour les vergers le 5 juillet prochain. Ces dispositifs visent à réenclencher une dynamique de croissance de la production française de fruits et légumes tout en développant des systèmes cultureux adaptés au changement climatique.

Ces mesures permettront de financer des matériels d'agroéquipements pour la culture des fruits et légumes ainsi que pour les vergers facilitant la transformation des systèmes cultureux, tant sur les plans économique et social (souveraineté alimentaire, compétitivité) que vis-à-vis des transitions écologiques (adaptation des pratiques au changement climatique, réduction des émissions des gaz à effet de serre et de l'utilisation de l'eau, préservation des sols et de la biodiversité, etc.).

Dotés de 20 millions d'euros et de 7,7 millions d'euros respectivement, ces guichets d'aide mis en œuvre par FranceAgriMer permettront par exemple de financer :

- des matériels d'irrigation performants (goutte à goutte) ;
- des matériels de lutte contre les aléas climatiques (filets paragrêle) ;
- des matériels de récolte (plateforme électrique d'assistance à la cueillette ou filets de récolte).

Les listes exhaustives de matériel éligibles sont publiées en annexe des décisions (liens ci-dessous).

Les deux guichets s'adressent aux exploitations agricoles quel que soit leur statut, aux coopératives agricoles, aux organisations de producteurs, aux stations expérimentales des instituts techniques et aux entreprises de travaux agricoles.

Les décisions correspondantes sont consultables via les liens suivants :

- Guichet ouvert ce lundi 1<sup>er</sup> juillet « Agroéquipements pour les fruits et légumes » : <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Planification-ecologique/Planification-ecologique-agriculteurs/Materiels-d-agroequipements-dans-le-secteur-des-fruits-et-legumes>

- Guichet qui ouvrira le vendredi 5 juillet « Agroéquipements pour les vergers » :  
<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Planification-ecologique/Planification-ecologique-agriculteurs/Materiels-d-agroequipements-des-vergers>

Pour chacun de ces dispositifs, les demandeurs situés dans des territoires d'Outre-mer sont éligibles. En outre, un guichet de soutien aux agroéquipements dédié aux opérateurs ultramarins sera ouvert dans les prochains mois afin de répondre aux besoins spécifiques de ces territoires.

## Contacts presse

Service de presse de Marc Fesneau  
Tél : 01 49 55 59 74  
[cab-presse.agriculture@gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@gouv.fr)

Service de presse du ministère  
Tél : 01 49 55 60 11  
[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture  
et de la Souveraineté alimentaire  
Hôtel de Villeroy  
78 bis rue de Varenne  
75007 Paris  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)  
@Agri\_Gouv